

Compte-rendu du 19ème Conseil d'Administration tenu le samedi 14 janvier 2017 au Siège social du REF

Participants : F1TE, F1RO, F1AGR, F4GDI, F5BQP, F5HX, F5OMU, F9PV, Anita Perez.

Excusés : F4GLJ, F6IJI

- □ Point sur les finances de l'association :

F5OMU et F9PV font le point sur l'état des comptes 2016 qui font apparaître un solde positif. Le budget 2017 est légèrement retouché en prenant en compte différentes augmentations, comme celle des frais postaux impactant les coûts de distribution de la revue.

Les inscriptions 2017 entrent avec la cadence habituelle des années précédentes et la trésorerie est légèrement supérieure à celle de l'an dernier. Une discussion s'établit sur l'éventualité d'augmenter la cotisation des membres pour 2018, car celle-ci a été volontairement bloquée depuis 2014. Une décision finale sera prise lors de l'une des prochaines réunions du CA, mais une revalorisation paraît inévitable.

La réunion du CA financier se déroulera au siège de l'association le 18 mars. En préparation à ce CA, F5OBI, responsable de l'audit de la commission financière, sera contacté pour une réunion en février à Tours.

- Congrès du REF 2017 – HAMEXPO 2017 :

F4GDI présente un point détaillé de l'organisation du salon HAMEXPO 2017. Le contrat avec le Centre des Expositions du Mans est présenté et sera rediscuté avec le fournisseur avant signature par le REF. Les coûts s'avèrent être du même ordre de grandeur que ceux occasionnés par les salons tenus à Tours au cours des années précédentes. Le Conseil vote pour un droit d'entrée à 8 Euros.

Concernant le Congrès du REF, F4GDI fait part de l'avancement des réunions préparatoires pour l'organisation par l'ARAS72.

- Répartition des activités au sein du Conseil d'administration :

F1TE fait le point sur les actions entreprises au sein de la Table Ronde des Radioamateurs avec la réunion tenue le 10 décembre, précédée d'une réunion avec l'ARCEP qui a permis de clarifier de nombreux points, notamment ceux concernant : o Le 70 MHz pour lequel l'ARCEP fait part du plan d'occupation actuel de la bande. Le segment 70,000-70,250 MHz est exclusivement réservé au le Ministère de la Défense ; et dans la bande 70,250 à 70,525 MHz, 150 canaux PMR sont actuellement distribués. Le dossier soumis devra être revu pour mieux justifier la demande des radioamateurs. o Le 1,8 MHz, pour lequel la demande d'extension de 1850 à 2000 kHz ne peut être satisfaite par l'ARCEP tant que cette portion de bande ne sera pas attribuée par la CMR aux radioamateurs. o L'ARCEP s'est montrée réceptive aux demandes d'extension des largeurs de bande, à ce jour limitées à 12 kHz, pour permettre des transmissions ATV numériques entre 50 MHz et 220 MHz. De même, des extensions de puissance de transmission en direction de la Lune pourraient être étudiées. Ces dossiers devront être élaborés pour les remettre à l'Autorité afin d'obtenir les autorisations.

F1TE mentionne un échange de courriers avec G3BJ, le président de l'IARU Région 1, au sujet d'une réunion de la CEPT à Helsinki. Les représentants de l'IARU à cette réunion, où était discuté l'élargissement de la bande 6 m de 52 à 54 MHz, précisent que les remarques d'un industriel français sur ce sujet ne justifient aucunement de mener une action auprès de nos administrations de tutelle, ce qui ne ferait que perturber les travaux de l'IARU en vue de l'obtention de cet élargissement lors de la CMR 2019.

Le président fait part de la demande de F5NED d'être relevé de ses fonctions d'Officier de liaison à l'IARU. Lors de sa nomination, F5NED avait d'ailleurs informé le CA qu'il ne prenait cette fonction que pour trois ans. Le CA tient à le remercier pour son action, et notamment pour les communications régulières et très détaillées qu'il remettait au REF. Le CA officialise donc maintenant avec plaisir la candidature de F4GKR comme nouvel Officier de liaison, d'autant plus qu'après ses trois années d'expérience au sein de l'équipe IARU, il détient une excellente connaissance des dossiers. L'équipe qui représentera le REF à la Conférence IARU de Landshut (DL), en septembre 2017, sera composée de trois membres.

L'accord REF-LESIA est abordé par F1TE qui informe le CA du support que le REF fournit au LESIA pour la mise en place des équipements du radio-club récemment créé, et dont le but sera la gestion des transmissions des données émises par et vers le satellite Picasat. Il est également annoncé qu'une station de secours pour ces transmissions sera mise en place à Toulouse, sous la responsabilité du radio-club F5KSE.

F1RO présente les résultats de la Boutique depuis sa mise en ligne. Les ventes du second semestre ont été identiques en valeur à celles de toute l'année 2015. L'ajout dans la Boutique de kits s'est avéré très attractif pour les membres.

F5BQP présente les tableaux listant les différents salons radioamateurs français en vue de coordonner une participation du REF, au moins pour les plus importants d'entre eux. La logistique de la Boutique pour ces salons est également discutée, une ou deux malles de transport doivent être acquises. F5BQP poursuivra son action avec l'élaboration d'un fichier Excel permettant aux membres du CA d'enregistrer leur participation à ces salons.

F5HX fait le point sur les dossiers de demande de partenariat AL et plus particulièrement sur le besoin de s'assurer de la compatibilité des statuts des candidats aux Associations Locales avec ceux du REF.

F1AGR présente le dossier de demande de subventions de l'AL81. Un montant de 500 Euros est décidé. La demande de subvention de F6KOP pour l'organisation d'une expédition en Côte d'Ivoire est approuvée.

Il est rappelé que les subventions accordées sont toujours associées à la fourniture d'un compte-rendu d'activité qui sera publié dans Radio-REF.

F4GDI fait part d'un évènement regroupant de nombreux jeunes au Mans les 21 et 22 mars, organisant un concours «Les 24 Heures du code » qui récompensera les meilleures réalisations informatiques. Le CA accorde un petit budget de subvention pour remettre des lots aux gagnants et promouvoir ainsi le radioamateurisme auprès de ces jeunes.

Anita Perez fait le point du fonctionnement du siège social qui tourne actuellement, dans cette période d'inscription, à flux tendu.

- Point divers :

Dans le cadre des mérites et distinctions qui seront remis lors de la prochaine AG, les administrateurs décident d'attribuer deux honorariats du REF qui seront validés lors de l'assemblée générale. Les OM seront prévenus individuellement par courrier pour qu'ils puissent être présents, soit à l'AG soit à Hamexpo.

Gilles Deschars Secrétaire du CA.